

Conditions Générales de Vente Alarme24.ch

Alarme24.ch est un service de mise en relation qui permet aux installateurs de systèmes d'alarme (les Clients) d'obtenir les coordonnées d'individus et de personnes morales (les Consommateurs) qui ont demandé à être mis en relation avec un ou plusieurs installateur(s) de systèmes d'alarme (une Demande de Devis), permettant au Consommateur de trouver un ou plusieurs Clients pour remplir une Demande de Devis.

Ces Conditions Générales (CGV) gouvernent l'usage par le Client des services de Alarme24.ch et l'ensemble des sites de SkyDreams.

Alarme24.ch appartient et est alimenté par SkyDreams B.V.

Le Client utilisant le service offert par Alarme24.ch reconnaît avoir lu et accepté les présentes CGV.

Demandes de Devis

1. Alarme24.ch s'engage à n'envoyer au Client que des Demandes de Devis relatives à la couverture géographique et aux types de Demandes de Devis (Profil) déterminés par le Client.
2. Alarme24.ch s'engage à n'envoyer au Client qu'un nombre de Demandes de Devis déterminé par le Client.
3. Le Client reconnaît et accepte que le nombre de Demandes de Devis que Alarme24.ch fournira au Client puisse varier et n'est pas garanti.
4. Alarme24.ch ne garantit pas qu'un Client soit engagé par un Consommateur à la recherche d'une Demande de Devis. Alarme24.ch ne fournit que des Demandes de Devis aux Clients, et non pas d'affaires sûres.
5. Alarme24.ch s'engage à fournir au Client des informations suffisantes sur le Consommateur afin de permettre au Client de contacter le Consommateur directement.
6. Alarme24.ch s'engage à envoyer les informations de chaque Demande de Devis à pas plus de cinq (5) Clients.
7. Si le Client sélectionne une zone qui est complète, le Client sera mis sur liste d'attente pour cette zone spécifique. Une fois que cette zone sera disponible, le Client sera contacté avant d'être activé sur cette zone.
8. Pour pouvoir bénéficier du service offert par Alarme24.ch le Client s'engage à :
 - contacter le Consommateur dans un délai d'une (1) journée ouvrable,
 - si la tâche est complexe, prendre rendez-vous afin d'effectuer une évaluation sur place dans les trois (3) jours,
 - si la tâche est simple, discuter des détails par téléphone,
 - prendre le temps de comprendre les exigences et préoccupations du Consommateur,
 - établir un devis compétitif le jour de l'évaluation sur place ou de l'appel téléphonique, et envoyer le devis au Consommateur par e-mail ou par voie postale, gratuitement,
 - contacter le Consommateur après avoir envoyé le devis, afin de vérifier qu'il a bien été reçu. Rappeler le Consommateur après cinq (5) jours afin de poliment demander s'il a pris une décision concernant le devis,
 - respecter les engagements et les limites de temps indiqués sur le devis et les accords conclus entre Client et Consommateurs,
 - respecter toutes les normes et réglementations en vigueur,
 - être enregistré ou inscrit comme il se doit aux autorités applicables,
 - posséder les qualifications et l'expertise nécessaires pour fournir les services selon le Profil,
 - fournir et facturer les services en soi,
 - fournir un service de qualité afin de répondre aux exigences du Consommateur autant que possible,
 - fournir un service après-vente de qualité.

9. Tout manquement à répondre à quelconque des engagements énumérés dans l'Article ci-dessus peut entraîner la suspension immédiate ou l'annulation du compte Alarme24.ch du Client, sans droit au remboursement de toute somme déjà payée par le Client à Alarme24.ch.

Politique de Prix

10. A chaque fois que Alarme24.ch envoie les coordonnées d'un Consommateur au Client, le Client accepte de payer le Prix du Prospect pour chaque Demande de Devis. Les taux actuels peuvent être trouvés sur Alarme24.ch.
11. Alarme24.ch n'est pas en droit de percevoir de commission sur les montants versés par les Consommateurs aux Clients pour les services fournis par les Clients.
12. Les Prix du Prospect et les CGV applicables sont ceux qui accompagnent chaque Demande de Devis. Ceux-ci peuvent être trouvés en cliquant sur le lien des conditions générales, au bas de chaque Demande de Devis.
13. Alarme24.ch se réserve le droit de changer les Prix du Prospect et les CGV à tout moment.
14. Lorsque les Prix du Prospect changent, Alarme24.ch en informe les Clients en envoyant un mail contenant les nouveaux Prix du Prospect. Ce mail est envoyé au Client au moins dix (10) jours avant la date effective du changement des prix.

Facturation et Paiement

15. Le Client reconnaît et accepte que le paiement du solde dû sera effectué par virement bancaire ou à travers le traitement par Alarme24.ch de la carte de crédit du Client, à la date d'échéance du paiement. Le paiement est dû quatorze (14) jours après la date de création de la facture.
16. Le Client recevra une facture mensuelle pour les Demandes de Devis encourues le mois précédent. La facture comprend un résumé des Demandes de Devis envoyées au Client durant le mois précédent, en plus des Demandes de Devis contestées par le Client. Ce résumé liste les Demandes de Devis selon leur numéro unique d'identification.
17. Toute interrogation relative à la facture doit être faite dans les quatorze (14) jours suivant la date de facturation. Toutes les demandes doivent être faites par écrit. Une fois que les demandes ont été examinées et approuvées, des ajustements seront apportés à la prochaine facture.
18. Si le paiement n'est pas reçu à la date prévue, le(s) compte(s) du Client sera/(seront) suspendu(s).
19. Des mises en demeure seront envoyées au Client en ce qui concerne les factures impayées. Si le Client ne répond pas à ces avis, le dossier sera transféré à une Agence de Recouvrement de Créances. Toute dépense engagée lors du transfert de la facture à l'Agence de Recouvrement de Créances sera sous la responsabilité du Client.
20. Le Client ne doit pas payer de TVA.
21. Le Client reconnaît et accepte qu'il sera responsable des frais d'administration d'un montant de quarante francs suisse (CHF 40), afin de couvrir les frais bancaires et coûts résultant de tout incident ou défaillance du Client à payer les factures à leur échéance. Alarme24.ch peut également facturer des intérêts au taux de deux pour cent (2%) par mois sur tout paiement en retard de la part du Client à partir de la date à laquelle le paiement été dû jusqu'à ce que le paiement soit effectué.

Coordonnées

22. Le Client reconnaît et accepte qu'il soit chargé de veiller à ce que les coordonnées qu'il a fournies à Alarme24.ch, et toutes autres informations pertinentes concernant le Client soient correctes et tenues à jour.
23. Le Client reconnaît et accepte qu'il fournira à Alarme24.ch, une adresse mail valide et à jour afin qu'il puisse recevoir les Demandes de Devis de la part de Alarme24.ch. Alarme24.ch n'est pas responsable des Demandes de Devis que le Client ne reçoit pas, et le Client accepte de payer toutes les Demandes de Devis délivrées aux coordonnées fournies par le Client.

Modifications du Compte

24. Le Client peut demander à changer son Profil à tout moment en contactant le Service Client par mail : info@alarme24.ch ou par téléphone.
25. Alarme24.ch s'engage à apporter toutes les modifications demandées par le Client dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrables.
26. Alarme24.ch se réserve le droit de rejeter toute modification substantielle demandée par le Client. Dans de tels cas, Alarme24.ch informera le Client de ce rejet dans un délai maximum de deux (2) jours ouvrables.
27. Le Client peut augmenter ou diminuer le nombre maximum de Demandes de Devis reçues par jour, par semaine ou par mois.

Mise en Pause

28. Le Client est en droit de temporairement mettre en pause son compte Alarme24.ch, trois (3) fois par an pour un maximum de vingt-et-un (21) jours consécutifs sans le risque de perdre ses zones à d'autres sociétés spécialisées dans l'installation de systèmes d'alarme (Mise en Pause).
29. Si le Client a plus de trois (3) mises en pauses par an ou une mise en pause de plus de 21 jours consécutifs, le compte Alarme24.ch du Client sera alors annulé et ses zones ne seront plus tenues.

Remboursement de Demandes de Devis

30. Le Client a le droit d'obtenir un remboursement* pour toute Demande de Devis pour laquelle Alarme24.ch confirme un des éléments suivants:
 - les coordonnées correspondent à celles d'un Consommateur pour lequel le Client a déjà reçu les mêmes informations et demande par une Demande de Devis préalable à travers Alarme24.ch dans les vingt (20) jours précédents (DEMANDE DE DEVIS DOUBLE),
 - le numéro de téléphone du Consommateur est erroné et aucune réponse de la part du Consommateur n'a été reçue par mail (NUMÉRO ERRONÉ),
 - la description fournie ne correspond pas au formulaire sur lequel elle a été entrée par le Consommateur, à condition que le formulaire sur lequel elle aurait dû être entrée ne corresponde pas au profil du Client (ERREUR DE FORMULAIRE), ou
 - le code postal de l'endroit où le service doit être fourni est incorrect, à condition que le code postal qui aurait dû être entré ne corresponde pas au profil du Client (ERREUR DE LOCALISATION) ou,
 - la description est entièrement fictive et inexacte, sur décision exclusive de Alarme24.ch (DEMANDE FICTIVE),
 - la date d'exécution demandée est à plus de douze (12) mois, à partir de la date à laquelle la demande de devis a été soumise (EN DEHORS de 12 MOIS).

*Si le Client est soumis à une sanction de remboursement, le Client n'a pas le droit d'utiliser le service de remboursements (voir Article 33)

31. Afin de se faire rembourser une Demande de Devis, le Client doit soumettre une demande écrite justifiée par mail à info@alarme24.ch, dans les dix (10) jours suivant la réception de la Demande de Devis. Alarme24.ch a le droit, à sa seule discrétion, de déterminer si la demande de remboursement est justifiée. Si la demande de remboursement est justifiée, alors Alarme24.ch enverra un mail confirmant que la Demande de Devis sera créditée.
32. Il est demandé au Client d'envoyer les Demandes de Devis non exploitables durant le mois en cours pour s'assurer que les remboursements soient indiqués sur la facture du mois en cours. Les demandes de remboursement qui sont reçues et traitées après le dernier jour du mois du calendrier, seront ajustées sur la prochaine facture.
33. Le prix d'une Demande de Devis est basé sur les coûts de la publicité faite pour le Client. Si le Client demande à se faire rembourser un nombre excessif de Demandes de Devis, alors les coûts d'envoi des Demandes de Devis au Client excèdent les coûts pour fournir les Demandes de Devis. Alarme24.ch notifiera le Client qui ne soutient pas le service. Il est alors demandé au Client de réduire le nombre de demandes de remboursement. Si le Client ne répond pas à cette demande, après deux (2) contacts, le Client recevra alors une sanction de remboursement. Cela veut dire qu'un rabais de dix pour cent (10%) sera appliqué sur toutes futures factures, et le Client ne sera pas en droit d'utiliser le service de remboursements de Alarme24.ch.
34. Le Client reconnaît qu'une fois que son compte Alarme24.ch est annulé, les demandes de remboursement ne seront plus valides.

Résiliation au Service

35. Il n'y a pas de durée minimale de contrat; par conséquent, le Client peut annuler son compte Alarme24.ch à tout moment, en informant Alarme24.ch.
36. Le Client peut annuler son abonnement au service offert par Alarme24.ch par mail, téléphone ou par lettre postale avec accusé de réception. Alarme24.ch arrêtera de fournir des Demandes de Devis au Client dans une période maximale de deux (2) jours ouvrables. Le Client ne sera pas obligé de payer toute Demande de Devis qui lui aura été envoyée durant la période entre le moment de la demande d'annulation et le moment où l'annulation de son compte Alarme24.ch prend effet.
37. Le Client reconnaît et accepte que l'annulation ou la suspension de son compte Alarme24.ch rende toute facture impayée due par le Client à Alarme24.ch, payable selon les modalités de paiement de Alarme24.ch.
38. Le compte Alarme24.ch du Client comprend une garantie de remboursement de soixante (60) jours. Si le Client annule son abonnement Alarme24.ch dans les soixante (60) jours suivant l'activation du compte, alors le Client sera en mesure de demander un remboursement complet. Toutes les demandes de remboursement doivent être faites par écrit. Dans tout autre cas, le Client ne peut pas recevoir un remboursement pour les paiements qui ont été effectués. Le remboursement de soixante (60) jours est uniquement disponible pour les Clients qui n'ont jamais eu de compte payant SkyDreams auparavant.
39. Alarme24.ch se réserve le droit d'annuler un abonnement ou un essai gratuit, sans préavis ni obligation de justification.

Abonnement et Essai Gratuit

40. Alarme24.ch se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser un essai gratuit à quelque société.
41. Il est à la discrétion de Alarme24.ch de refuser une demande d'abonnement pour quelque société, sans avoir à donner de raison.

42. L'essai gratuit est uniquement disponible aux sociétés qui n'ont jamais utilisé Alarme24.ch, ou qui n'ont jamais eu d'essai gratuit offert par d'autres sites SkyDreams auparavant.
43. Durant l'essai gratuit le nombre total de Demandes de Devis n'est pas garanti.

Offres et Réductions

44. Une (1) offre par Client et le Client reconnaît qu'il n'a le droit qu'à une (1) seule offre, quel que soit le nombre de comptes SkyDreams qu'il a.
45. Alarme24.ch se réserve le droit de révoquer toute offre sans préavis.
46. Alarme24.ch a le droit de retirer l'offre s'il y a une erreur typographique évidente.
47. L'offre ne peut pas être utilisée en combinaison avec d'autres offres ou réductions.
48. Dès l'annulation du compte toutes les offres et les réductions deviennent nulles et non avenues.

Limitation de Responsabilité et Exclusion de garantie

49. Le Client accepte de lire fréquemment les CGV qui accompagnent chaque Demande de Devis afin d'être à jour avec tous changements effectués sur les CGV.
50. Alarme24.ch ne sera, sous aucune circonstance, responsable pour toute somme résultant de tout différend entre le Consommateur et le Client dans le cadre du contrat d'un Client ou de la prestation de service d'un Client pour un Consommateur. Alarme24.ch ne sera pas tenu responsable, et le Client exonère Alarme24.ch de toute responsabilité, dans tout différend qui pourrait survenir par la suite entre le Consommateur et le Client concernant la performance du Client ou l'échec à fournir des services au Consommateur.
51. Alarme24.ch n'est pas impliqué, et Alarme24.ch n'assume aucune responsabilité pour les Clients, les contrats avec les Consommateurs, ou tout paiement aux Clients de la part des Consommateurs, ou dans tout différend que les Clients puissent avoir avec les Consommateurs. Nonobstant toute disposition contraire dans ces CGV, Alarme24.ch ne fait aucune garantie ou représentation concernant le niveau d'intérêt d'un Consommateur, son désir à avoir une tâche effectuée, sa solvabilité ou sa capacité à payer les Clients, l'exactitude des informations fournies par le Consommateur, ou que quelconque Consommateur n'engagera des Clients pour fournir des services, et Alarme24.ch ne garantit pas que les Clients contacteront chaque Consommateur avec succès.
52. En aucun cas Alarme24.ch ne sera responsable envers le Client pour tout dommage consécutif, indirect, accessoire, punitif ou spécial, perte de revenus, de profits ou perte de bonne volonté. En aucun cas la responsabilité globale de Alarme24.ch au Client n'excédera le montant des frais effectivement versés par le Client à Alarme24.ch au cours des douze (12) mois précédents, indépendamment du fondement ou de la forme de la réclamation.
53. Les Services sont fournis au Client sur une base "telle quelle", et Alarme24.ch décline toute garantie, expresse ou implicite y compris, mais sans se limiter aux garanties de qualité marchande, conformité à des besoins particuliers et de non-violation, dans les limites autorisées par la loi.

Droits de Propriété Intellectuelle

54. Le nom, les marques et les logos de Alarme24.ch ainsi que le contenu de Alarme24.ch publiés par Alarme24.ch sont la propriété exclusive de Alarme24.ch et ne peuvent en aucun cas être utilisés ou reproduits de quelque manière que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de Alarme24.ch. De plus, le Client reconnaît et accepte que tout contenu qu'il puisse décider de soumettre à Alarme24.ch soit la propriété exclusive de Alarme24.ch, mis à part le nom du Client, ses marques et ses logos, et peut être publié en entier ou en partie sur des sites publiés par Alarme24.ch, ou dans des communications marketing sans pour autant donner le droit au Client à une rémunération. Le Client en particulier autorise Alarme24.ch à publier le nom du Client et de sa société, ses informations, son profil, ses qualifications et ses affiliations à des associations ou fédérations, ses logos et ses marques, ses commentaires et ses témoignages des services de Alarme24.ch, les commentaires, témoignages et les taux d'approbation obtenus par Alarme24.ch par ses Consommateurs, ainsi que des photographies qu'il aurait soumis à Alarme24.ch afin de promouvoir l'activité du Client ou celle de Alarme24.ch sur tout support en ligne ou hors ligne. Le Client déclare, certifie et garantit qu'il possède tous les droits au contenu qu'il fournit à Alarme24.ch et qu'un tel contenu n'est pas en violation des droits de propriété intellectuelle antérieurs tenus par des tiers. Alarme24.ch se réserve néanmoins le droit de refuser ou de supprimer tout contenu qu'il peut considérer comme n'étant pas conforme à sa ligne éditoriale ou qui n'est pas conforme aux lois de propriété intellectuelle.
55. Alarme24.ch peut demander aux Consommateurs leurs commentaires, témoignages, des photographies et le taux d'approbation des services fournis par chacun de ses Clients par le moyen d'un questionnaire de satisfaction. Le Client accepte que Alarme24.ch contacte les Consommateurs du Client à la seule discrétion de Alarme24.ch afin d'obtenir de la part des Consommateurs leurs commentaires, témoignages et taux d'approbation concernant les services fournis par le Client. De plus, le Client reconnaît et accepte que toutes les informations ainsi obtenues soient la propriété exclusive de Alarme24.ch et qu'elles puissent être publiées en entier ou en partie sur des sites publiés par Alarme24.ch ou dans des documents commerciaux sans pour autant donner le droit au Client à quelconque type de rémunération. Le Client reconnaît et accepte que ses Consommateurs puissent laisser des commentaires et témoignages sur les services qu'il a fournis. Alarme24.ch n'est pas responsable des commentaires, témoignages et taux d'approbation donnés par les Consommateurs qu'il décide de publier sur ses sites. En outre, le Client reconnaît et accepte qu'il n'ait pas le droit de reproduire, annoncer, publier ou utiliser par tout autre moyen de telles informations, y compris les informations concernant directement le Client, sans l'autorisation écrite préalable de Alarme24.ch. Tout usage non autorisé des informations ci-dessus peut résulter en de poursuites judiciaires et la suppression du compte Client et de ce présent Accord.

Indemnisation

56. Le Client est tenu de complètement protéger, indemniser et défendre Alarme24.ch et tous ses agents, administrateurs, dirigeants, actionnaires, fournisseurs, Clients, employés et chacun de ses successeurs et ayants droit (les Parties Indemnisées). Il se doit de se tenir à couvert contre toutes réclamations, demandes, privilèges, dommages, causes d'action, responsabilité de quelque nature que ce soit y compris, mais sans se limiter, aux blessures corporelles, violation des droits de la propriété intellectuelle, fraude, publicité trompeuse, violation de toute loi ou réglementation étatique, provinciale ou fédérale, dommages matériels, honoraires d'avocats et frais de justice, découlant de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, lié dans le cadre ou accessoire à tout travail du Client en relation avec le Consommateur, ou des services du Client, représentations, publicités ou obligations (y compris mais sans se limiter à l'obligation du Client à maintenir la confidentialité des informations personnelles de l'utilisateur) comme prévu dans le présent Accord, indépendamment de la cause ou de toute faute ou négligence de Alarme24.ch ou des parties indemnisées, et sans égard à la cause ou à toute faute concurrente ou attribuable, responsabilité stricte ou négligence, qu'elle soit seule, conjointe ou concurrente, active ou passive par Alarme24.ch ou les parties indemnisées.

Général

57. Le Client est tenu de se conformer aux règles de la Réglementation Générale sur la Protection des Données (RGPD). Le Client ne peut utiliser les données personnelles du Consommateur fournies par Alarme24.ch que dans le but de fournir une Offre au Consommateur. Le transfert des demandes de devis reçues par le Client à des tiers, gratuitement ou à titre onéreux, ou à d'autres fournisseurs de service ou fournisseurs, est strictement interdit et contraire à la réglementation en vigueur concernant la confidentialité des données personnelles. Tout transfert de demandes de devis par le client à des tiers peut entraîner une amende de cinq cents francs suisse (CHF 500) par demande de devis, des poursuites judiciaires et la résiliation du compte du client auprès de Alarme24.ch.
58. Le seul recours du Client, s'il n'est pas d'accord avec de tels changements aux CGV (y compris les changements de prix) sera de mettre fin à ce présent Accord. Si le Client manque de mettre fin à ce présent Accord, ce présent Accord demeurera ainsi entièrement en vigueur et prendra effet comme modifié par Alarme24.ch dans l'avis fourni au Client.
59. Si une ou plusieurs des dispositions contenues dans ces CGV est déclarée invalide par un tribunal compétent, la validité des dispositions restantes de cet instrument ne sera pas affectée.
60. Les articles suivants survivent à toute résiliation ou expiration de cet Accord; 3, 4, 8, 10, 11, 21, 22, 23 et 49 jusqu'au 62.

Loi Applicable et Compétence

61. Les partis conviennent que toutes disputes concernant les modalités des services fournies par Alarme24.ch et en relation avec ces CGV seront soumises aux tribunaux de la Confédération Suisse pour leur résolution.
62. Ces termes et conditions sont gouvernés par la loi de la Confédération Suisse et les deux partis se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux de la Confédération Suisse.